

8787/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juin 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juin 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

décision du conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour les Pays-Bas

E 19714



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 juin 2025
(OR. en)

8787/25

**SOC 269
EMPL 168**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour les Pays-Bas

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour les Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 23 septembre 2024²³, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2024 au 24 septembre 2026.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Klara BOONSTRA.
- (3) Le gouvernement des Pays-Bas a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 23 septembre 2024 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C, C/2024/5685, 27.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/5865/oj>).

³ Rectificatif à la décision du Conseil du 23 septembre 2024 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C, C/2024/5685, 27.9.2024), ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/5865/corrigendum/2025-05-05/oj>.

Article premier

M. Jules WOUTERS est nommé membre du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M^{me} Klara BOONSTRA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente